

CHARTRE DES ACCUEILS PERI ET EXTRA SCOLAIRES

DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP

Préambule

La France a adopté la convention internationale des Droits de l'Enfant en 1989 qui « reconnaît que les enfants mentalement ou physiquement handicapés doivent mener une vie pleine et décente, dans des conditions qui garantissent leur dignité, favorisent leur autonomie et facilitent leur participation active à la vie de la collectivité ».

Depuis, le cadre légal et réglementaire national a développé les moyens à mettre en œuvre pour y parvenir.

Aujourd'hui, l'intégration à l'école maternelle dès 3 ans des enfants en situation de handicap est effective et régulière.

La Ville de Maisons-Alfort, en charge des temps péri et extra-scolaires, garantit et assure le bien-être de tous les enfants accueillis, et tient à formaliser son engagement approprié dans l'intérêt des enfants en situation de handicap et de leurs parents.

La présente charte soumise à l'approbation du Conseil Municipal témoigne de l'implication de la commune par une large communication, tant auprès des familles qu'en direction des partenaires éducatifs institutionnels, notamment l'école et l'Education Nationale.

LES ACTEURS EDUCATIFS

LES PARTENAIRES EDUCATIFS DE LA VILLE :

LES PARENTS ET PERSONNES PRIVEES EN CHARGE DE L'ENFANT

LES DIRECTIONS DES ECOLES ET ENSEIGNANTS

LES INSTITUTIONNELS ET PROFESSIONNELS QUI ACCOMPAGNENT L'ENFANT ET LA FAMILLE

LES PERSONNELS MUNICIPAUX

CHARGES DE L'ACCUEIL DES ENFANTS EN TEMPS PERI ET EXTRA SCOLAIRES :

LES REFERENTS D'ANIMATION POUR LES TEMPS PERISCOLAIRES ET LA RESTAURATION

LES DIRECTEURS DES ACCUEILS DE LOISIRS, LES MERCREDIS ET DURANT LES VACANCES SCOLAIRES

LES ANIMATEURS

LA DIRECTION ENFANCE EDUCATION

NOS ENGAGEMENTS A L'EGARD DE TOUS

PROMOUVOIR LA CHARTE

GARANTIR LE BIEN ETRE, LA SECURITE, ET LES LOISIRS
DANS UN CADRE COLLECTIF ET DANS L'INTERET DE TOUS LES ENFANTS

NOS ENGAGEMENTS A L'EGARD DES PARENTS

C'EST UN ENFANT QUI EST
ACCUEILLI ET NON UN
HANDICAP

L'ENFANT EN SITUATION DE
HANDICAP A DROIT A LA VIE
COLLECTIVE

LE HANDICAP N'EST PAS TABOU

DIALOGUER AVEC LES PARENTS
POUR COMPRENDRE LES
BESOINS DE L'ENFANT

S'INFORMER AUPRES DES
PARENTS DES MOYENS
EXISTANTS POUR SATISFAIRE LES
BESOINS DE L'ENFANT, TANT AU
SEIN DU FOYER QU'AVEC L'AIDE
D'AUTRES PARTENAIRES

PRESENTER NOS MOYENS ET
NOS LIMITES POUR UNE BONNE
PRISE EN CHARGE

ORGANISER AVEC LES PARENTS
UN ACCOMPAGNEMENT

GARANTIR DES EVALUATIONS
CONTINUES ET PARTAGEES AVEC
LES PARENTS DE LA PRISE EN
CHARGE DE L'ENFANT

FAIRE EVOLUER
L'ACCOMPAGNEMENT EN
FONCTION DE CES EVALUATIONS

NOS ENGAGEMENTS AU SEIN DES ACCUEILS

GARANTIR LA FORMATION D'UN
REFERENT A LA PRISE EN
CHARGE DES ENFANTS EN
SITUATION DE HANDICAP SUR
CHAQUE LIEU D'ACCUEIL

SENSIBILISER LES EQUIPES ET LES
ENFANTS A CETTE PRISE EN
CHARGE

CONCEVOIR UNE ANIMATION
GLOBALE DE SOLIDARITE,
D'ENTRAIDE, DE PARTAGE ET
D'INTEGRATION

EVALUER AVEC L'EQUIPE LES
BESOINS DE L'ENFANT ET LES
MOYENS POUR LES SATISFAIRE

METTRE EN PLACE UNE
ORGANISATION AU SEIN DE
L'EQUIPE NE LAISSANT PAS
L'ENFANT ET (OU) L'ANIMATEUR
EN SITUATION DIFFICILE

GERER LES IMPREVUS ET LA
CONTINUITE DE LA PRISE EN
CHARGE

ACCOMPAGNER LES ENFANTS
DANS LA COMPREHENSION DE
LA DIFFERENCE LIEE AU
HANDICAP

VALORISER LES PROGRES DE
L'ENFANT AU SEIN DE L'EQUIPE
ET AUPRES DE TOUS LES
ENFANTS

EVALUER ET FAIRE EVOLUER
L'ACCOMPAGNEMENT POUR
GARANTIR UNE INTEGRATION
DANS L'INTERET DE L'ENFANT

NOS ENGAGEMENTS A L'EGARD DES INSTITUTIONNELS ET PROFESSIONNELS

S'ASSURER DE LA
CONNAISSANCE DES DIFFERENTS
PARTENAIRES INSTITUTIONNELS
ET PROFESSIONNELS
ACCOMPAGNANT L'ENFANT ET
LA FAMILLE

METTRE EN PLACE UN LIEN
PRIVILEGIE AVEC LA DIRECTION
DE L'ECOLE ET L'ENSEIGNANT
POUR GARANTIR LA CONTINUITE
DE PRISE EN CHARGE DE
L'ENFANT

INFORMER ET COMMUNIQUER
AVEC LES PARTENAIRES POUR
REPONDRE AUX BESOINS DE
L'ENFANT

RENDRE COMPTE AUX
PARTENAIRES DE NOS
EVALUATIONS ET EVOLUTIONS
DANS LA PRISE EN CHARGE DE
L'ENFANT

ETABLIR AVEC NOS
PARTENAIRES UNE COHERENCE
DE REPONSE A LA PRISE EN
CHARGE DE L'ENFANT

VEILLER A / ET ENTRETENIR LA CONTINUITE DE PRISE EN CHARGE DE L'ENFANT
DANS LA LIMITE DE NOS CAPACITES
VALORISER